

Quebec, notamment, de sa seigneurie de l'île Jésus, de la côte de Beaurpré, de ses fermes de Saint-Joachim, de la Canardière, de Beauport, etc.

III.

Le nombre des prêtres qui constituent "le corps du Séminaire de Québec" est de 14.

Ces 14 prêtres, désignés sous le nom d'*agregés*, sont assistés par 9 prêtres qui prennent le nom d'*auxiliaires*.

11 ecclésiastiques sont, en outre, attachés à l'établissement, comme maîtres de classe, maîtres de salle, etc.

De ces 34 prêtres et ecclésiastiques, 9 professent à l'Université, dans les facultés de Théologie et des Arts.

Le salaire de ces 34 prêtres et ecclésiastiques se répartit comme suit :

1o. <i>Agrégés</i> : salaire, \$20 chacun. Total.....	\$280.00
2o. <i>Auxiliaires</i> : salaire, \$100 chacun. Total.....	900.00
<i>Ecclésiastiques</i> : salaire, \$55 chacun. Total.....	695.00

Total des salaires \$1785.00

C'est-à-dire que le total des salaires réunis des 14 agrégés atteint le chiffre du salaire d'un domestique de bonne maison !

C'est-à-dire que le chiffre total des salaires réunis des 34 prêtres et ecclésiastiques qui font la besogne du Séminaire, s'élève à peu près au montant que perçoit un commis d'une bonne maison de commerce !

Continuons ce calcul. En sus du salaire de \$20 par année, chaque *agregé* reçoit sa nourriture, est vêtu, etc., au dépens de la maison. Soit :

Pour la nourriture, \$120 chacun.....	\$1680 00
Pour les vêtements, \$80 chacun.....	1120 00
Ajoutez les salaires.....	280 00

Total \$3,080 00

C'est-à-dire que les dépenses totales pour salaires, pensions, vêtements, etc., de ces 14 agrégés ne s'élèvent pas au chiffre du salaire d'un juge de la Cour Supérieure !